

Le Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance permet l'application d'un insectifuge sur un enfant reçu par un prestataire de services de garde, sans autorisation médicale, pourvu qu'il le soit conformément au présent protocole et que le parent y consente par écrit.

Le parent n'est pas tenu de consentir à l'application du protocole. Toutefois, si le parent ne signe pas le formulaire d'autorisation, l'insectifuge ne pourra être appliqué sur son enfant que si lui-même et un membre du Collège des médecins du Québec donnent leur autorisation par écrit.

LES REGLES DE BASE A RESPECTER

L'insectifuge utilisé doit obligatoirement contenir du DEET (N,N-diéthyl-m-toluamide) d'une concentration inférieure à 10 %; il faut lire attentivement l'étiquette du produit puisque la concentration de DEET peut varier grandement d'un produit à un autre.

Le prestataire d'un service de garde peut avoir son propre contenant d'insectifuge : la marque de commerce, la forme (lotion, crème, gel, liquide, vaporisateur ou aérosol) et la concentration du produit actif DEET doivent alors être inscrites sur le formulaire d'autorisation. Afin d'éviter toute confusion, il est recommandé de n'avoir qu'un seul type d'insectifuge.

Les applications répétées ou excessives d'insectifuge ne sont pas nécessaires pour qu'il soit efficace; il est donc recommandé de n'en appliquer qu'une mince couche sur la peau. Il ne faut pas non plus utiliser ces produits pendant des périodes prolongées.

L'insectifuge ne peut en aucun cas être appliqué :

- ▶ dans les yeux ou sur les muqueuses;
- ▶ sur des plaies ouvertes ou sur une peau présentant des lésions;
- ▶ sur une peau irritée ou brûlée par le soleil;

- ▶ sous les vêtements;
- ▶ sur les mains;
- ▶ en quantité excessive.

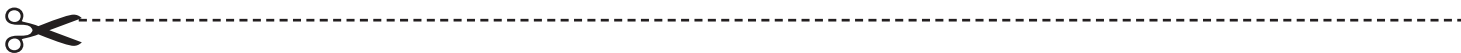
Il ne peut l'être sur un enfant de moins de deux ans, sans l'autorisation écrite du parent et d'un médecin. Le protocole ne s'applique donc pas pour un enfant de cet âge.

Pour un enfant de six mois à deux ans, il est recommandé d'appliquer l'insectifuge une seule fois par jour et, pour un enfant de plus de deux ans, au maximum trois fois par jour.

Les insecticides et les pesticides sont conçus pour les terrains ou l'intérieur des maisons et ne doivent pas être appliqués sur le corps.

Il faut d'abord tester les produits à base de DEET sur une petite partie de la peau en appliquant une petite quantité, de préférence sur la partie interne de l'avant-bras, et attendre entre huit et douze heures. Il est donc conseillé de faire le test en matinée pour s'assurer que l'insectifuge est bien toléré par les enfants durant la journée; il est important de prévenir les parents que le test a lieu ce jour-là. De plus, ce test doit se faire tôt au printemps bien avant l'application du protocole. S'il y a réaction, on doit laver immédiatement la peau traitée et consulter un médecin en prenant soin de lui donner la liste des ingrédients contenus dans le produit.

Ce protocole a été approuvé par un groupe de travail composé de représentantes du réseau de la santé et des services sociaux et des services de garde à l'enfance. L'information qu'il contient correspond à l'état des connaissances sur le sujet en 2006.



Formulaire d'autorisation pour les insectifuges

Le parent n'est pas tenu de consentir à l'application du protocole. Toutefois s'il ne signe pas ce formulaire, l'insectifuge ne pourra être appliqué sur son enfant à moins que lui-même et un membre du Collège des médecins du Québec ne donnent leur autorisation par écrit. Il peut limiter la période de validité de l'autorisation en inscrivant une durée d'application à la rubrique prévue à cette fin.

J'autorise _____

(nom du centre de la petite enfance, de la garderie, de la personne reconnue à titre de personne responsable d'un service de garde en milieu familial, de la personne qui l'assiste ou de celle qui est désignée en application de l'article 81 du Règlement sur les services de garde à l'enfance, s'il y a lieu) à appliquer sur mon enfant, conformément au présent protocole, l'insectifuge vendu sous la marque commerciale suivante :

Marque de commerce, forme (lotion, crème, gel, liquide, vaporisateur ou aérosol) et concentration du produit actif DEET

Nom et prénom de l'enfant

Durée de validité de l'autorisation

Signature du parent

Date

On ne doit jamais combiner insectifuge et écran solaire. Il faut donc éviter tout produit du genre « 2 dans 1 », à la fois insectifuge et écran solaire. Pour bien protéger contre les effets néfastes du soleil, un écran solaire doit être appliqué en abondance sur la peau exposée et sous les vêtements, contrairement à l’insectifuge qu’il faut appliquer en petites quantités et jamais sous les vêtements. Si une lotion solaire est appliquée à la suite d’un insectifuge, l’efficacité des deux produits s’en trouve diminuée. De plus, l’application de DEET diminue d’environ 20 % l’efficacité des écrans solaires. Lorsqu’on fait usage d’une crème solaire et d’un insectifuge, il est donc conseillé d’utiliser une préparation de crème à facteur de protection solaire (FPS) de 30 et recommandé d’appliquer l’insectifuge de 30 à 45 minutes après l’application de l’écran solaire.

On doit utiliser le produit dans des endroits bien aérés et loin des aliments.

Lorsqu’on applique un insectifuge, il faut le noter au registre des médicaments prévu par le règlement et informer le parent du nombre d’applications quotidiennes.

MESURES PRÉVENTIVES

On ne doit utiliser l’insectifuge que dans les périodes où les moustiques sont abondants ou si les environs du service de garde sont propices à la prolifération de moustiques et après avoir appliqué les mesures préventives suivantes.

Pour prévenir les piqûres d’insectes lors de sorties à l’extérieur, les enfants doivent :

- ▶ Porter un chandail à manches longues et un pantalon, idéalement fermés aux poignets et chevilles;

- ▶ Porter des vêtements amples, de couleur pâle et faits de tissus tissés serrés;
- ▶ Porter des chaussures et des chaussettes;
- ▶ Éviter l’usage de produits parfumés;
- ▶ Éviter les sorties dans les périodes de la journée où les moustiques sont plus abondants, par exemple en début ou en fin de journée.

Pour prévenir la prolifération des moustiques dans l’environnement, il faut :

- ▶ Éliminer les conditions propices à la reproduction des insectes en supprimant les sources d’eaux stagnantes;
- ▶ Tourner à l’envers les objets qui ne sont pas remisés à l’intérieur tels les embarcations, les pataugeoires, les contenants de jardinage, les jouets d’enfants;
- ▶ Couvrir les poubelles extérieures ou tout autre contenant pouvant accumuler de l’eau;
- ▶ Remplacer l’eau ou assurer le traitement quotidien de l’eau de la piscine ou de la pataugeoire;
- ▶ Utiliser des moustiquaires dans les aires de jeux des enfants plus jeunes;
- ▶ Réparer les moustiquaires endommagées le plus tôt possible.

Pour les enfants de moins de six mois, éviter les contacts avec les moustiques en munissant les poussettes de filets sécuritaires et en privilégiant les vérandas entourées de moustiquaires.

CE QU’IL FAUT SAVOIR

Les produits à base de DEET demeurent les insectifuges de choix et les plus efficaces contre une grande variété d’insectes; ceux qui ont une concentration de DEET inférieure à 10 % offrent une protection de deux à trois heures.

Quoique l’innocuité de ces produits soit prouvée, il n’en demeure pas moins que s’ils sont mal utilisés, ils peuvent présenter des risques, spécialement pour les enfants. Le DEET est en partie absorbé par la peau et peut ainsi se retrouver dans le sang. Il peut aussi s’accumuler dans les tissus adipeux, le cerveau et le cœur. Quelques cas d’intoxication ont été décrits dans la littérature. Les insectifuges risquent peu de nuire à la santé lorsqu’on les utilise avec discernement et de façon occasionnelle.

Appliquer l’insectifuge sur les vêtements (sauf les vêtements synthétiques ou les matières plastiques) peut être une façon de diminuer les risques de toxicité chez les enfants de plus de deux ans. Il faut par contre faire attention pour que l’enfant ne porte pas à sa bouche le vêtement imprégné d’insectifuge ou encore qu’il ne le touche et s’en mette accidentellement dans les yeux. Les produits à base de DEET sont très irritants pour les yeux.

Certains avantages et désavantages sont à noter et devront être pris en considération dans le choix du produit :

- ▶ Les insectifuges sous forme de lotion, de gel ou de crème sont généralement faciles à appliquer; il faut toutefois éviter d’en mettre en grande quantité;
- ▶ Les insectifuges en vaporisateur ou en aérosol exigent des précautions supplémentaires. On ne doit pas les appliquer dans des endroits fermés ou peu aérés afin d’éviter les inhalations nocives et ils ne doivent pas atteindre le visage ou les mains des enfants.

CE QU’IL FAUT FAIRE

L’insectifuge doit toujours être appliqué par la personne autorisée à le faire. Les enfants ne doivent jamais le faire eux-mêmes, quel que soit leur âge.

Lors de sorties avec les enfants, il faut :

- ▶ appliquer les mesures préventives;
- ▶ appliquer l’insectifuge en suivant les étapes suivantes :
 - expliquer à l’enfant, avec des mots simples, le lien entre la situation, l’application de l’insectifuge et le résultat escompté;
 - se laver les mains avant de manipuler le produit;
 - bien lire l’étiquette du produit avant l’application et s’assurer que la concentration de DEET est moindre que 10 % et que le produit ne contient pas d’écran solaire;
 - de préférence, porter des gants pour l’application;
 - porter des gants à usage unique et les changer si un enfant présente des lésions cutanées (comme par exemple des piqûres d’insectes, souvent susceptibles de se surinfecter) afin d’éliminer les risques de transmission d’infections cutanées d’un enfant à l’autre;
 - mettre une petite quantité de produit dans la main, appliquer en petite quantité et seulement sur les régions exposées ou sur les vêtements, seulement sur la nuque et aux chevilles, dans la mesure du possible;
 - s’assurer que l’enfant ne touche pas avec ses mains les régions où l’insectifuge a été appliqué. S’il le fait, il doit se laver les mains à l’eau savonneuse;
 - se laver les mains après avoir appliqué l’insectifuge à l’ensemble des enfants du groupe, et ce, même si on a porté des gants pour le faire.

Il faut laver la peau traitée au savon et à l’eau, en rentrant ou lorsque la protection n’est plus nécessaire. Cela est particulièrement important si on applique l’insectifuge à plusieurs reprises dans la même journée ou plusieurs journées consécutives.